

# Le dispositif de cotation des demandes actives de logement social sur le territoire métropolitain

La loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 16 octobre 2018 rend obligatoire la mise en œuvre d'un système de cotation des demandes actives sur le territoire métropolitain. Cette nouvelle disposition permet de formaliser les différentes priorisations mises en œuvre dans un double objectif cohérent :

- Favoriser la mise en œuvre des politiques de peuplement et des priorisations liées en proposant un outil de facilitation du rapprochement offre-demande qui joue un rôle d'aide à la décision.
- Accroître la transparence du processus d'attribution de logements sociaux à l'égard des ménages et encourager leur proactivité dans la démarche.

## 1) Des critères conformes au cadre légal

Thématique	Sous-thématiques	Score total thématique
DALO	DALO	999
ABSENCE OU RISQUE D'ABSENCE DE LOGEMENT	En hébergement, Risque de perte du logement, Sans logement	661
DIFFICULTE A RESTER DANS SON LOGEMENT	Famille, Violences sexuelles, Voisinage	551
ADAPTATION DU LOGEMENT A LA SITUATION	Ressources, Santé, Situation familiale, Taille, Viabilité	502
CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION PERSONNELLE DU DEMANDEUR	Parcours résidentiel, Ressources, Situation professionnelle	352

- ⇒
- Prédominance absolue du critère DALO (999 points), reprise de tous les critères prioritaires du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) et de Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).
- 4 familles de critères pour une bonne compréhension et communication
- ⇒ Des critères de droit commun déterminés localement dont la mobilisation est décisive :
  - Pour classer les demandes non-prioritaires entre elles.  
(Score total d'une situation non-prioritaire = score critères non-prioritaires)
  - Pour classer les demandes prioritaires entre elles.  
(Score total d'une situation prioritaire = score critères prioritaires + score critères non-prioritaires)
- ⇒ Une formalisation transparente des priorités du partenariat au travers des scores attribués à chaque thématique.  
*Clé de lecture : Chaque sous- thématique est rattachée à une thématique. C'est la combinaison des deux qui permet de déterminer précisément le libellé de la priorisation.*  
*Ex : Adaptation du Logement à la situation+ Santé = Inadaptation du logement au regard de la situation de santé*

Ancienneté de la demande	Scoring	Majoration scoring
Tranche 0 (0 à 1 an)	0	
Tranche 1 (>1 à 2 ans)	4	+4
Tranche 2 (>2 à 3 ans)	7	+3
Tranche 3 (>3 à 4 ans)	9	+2
Tranche 4 (>5 à 6 ans)	10	+1
Tranche 5 (>7 à 8 ans)	11	+1
Tranche 6 (plus de 8 ans)	12	+1

- ⇒ Une prise en compte de l'ancienneté des demandes au plus haut niveau des priorités de droit commun (12 points, voir grille complète au verso), avec un système de scores dégressifs visant à désamorcer les stratégies d'accumulation d'ancienneté.

## 2) Des critères activés automatiquement ou manuellement (A/M)

- ⇒ Des critères automatisés sur la base du contenu de la demande dans le Système National d'Enregistrement (SNE), sélectionnés dans la nomenclature nationale.
- ⇒ Des critères définis localement qui devront être activés manuellement dans le SNE par les agents du « Service métropolitain d'accueil et d'information du demandeur » (réseau local des guichets enregistreurs) sur la base d'un diagnostic de situation réalisé en direct.

### 3) La grille de cotation des demandes actives métropolitaines

Thématique	Sous-thématique	Critère	A/M*	SCORE
<b>DALO</b>	<b>DALO</b>	<b>Bénéficiaire d'une décision favorable de la commission de médiation DALO</b>	<b>A</b>	<b>999</b>
Absence ou risque d'absence de logement	Sans logement	Sans logement ni hébergement => Dont réfugiés	A M	120
Difficultés à rester dans son logement	Famille	Victime de violences familiales => Dont violences non conjugales	A M	120
Adaptation du logement à la situation	Viabilité	Sur-occupation ou logement non décent avec enfant mineur	A	120
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Ressources	Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement	A	120
		=> Dont ménages ne relevant pas du premier quartile	M	115
Adaptation du logement à la situation	Santé	Situation de handicap	A	105
		=> Dont ménages avec personnes en fauteuils et logement inadapté	M	120
Absence ou risque d'absence de logement	En hébergement	Hébergement ou logement temporaire dans un établissement de transition	A	105
Absence ou risque d'absence de logement	Risque de perte du logement	Relogement ANRU	M	105
Absence ou risque d'absence de logement	Risque de perte du logement	Menace d'expulsion sans relogement	A	105
Absence ou risque d'absence de logement	Sans logement	Hébergé chez un tiers	A	105
		=> Dont réfugiés	M	
Difficultés à rester dans son logement	Violences sexuelles	Parcours de sortie de la prostitution	M	105
Adaptation du logement à la situation	Viabilité	Situation d'habitat indigne	A	105
Absence ou risque d'absence de logement	En hébergement	Sortie d'appartement de coordination thérapeutique	A	105
Difficultés à rester dans son logement	Violences sexuelles	Victime de violences sexuelles à proximité du domicile	M	105
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Situation professionnelle	Reprise d'activité professionnelle après une période de chômage de longue durée	A	90
Difficultés à rester dans son logement	Violences sexuelles	Victime de traite des êtres humains	M	90
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Parcours résidentiel	Ancienneté de la demande	A	4 - 12
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Parcours résidentiel	Demandeur de mutation	A	11
Adaptation du logement à la situation	Santé	Logement inadapté à la perte d'autonomie	A	11
Adaptation du logement à la situation	Ressources	Taux d'effort actuel trop élevé (>33%)	A	11
Difficultés à rester dans son logement	Voisinage	Victime de violences à proximité du lieu de résidence (hors violences sexuelles)	M	11
Absence ou risque d'absence de logement	Risque de perte du logement	Logement repris, mis en vente par son propriétaire, ou bientôt démoli	A	8
Adaptation du logement à la situation	Situation familiale	Divorce ou séparation	A	8
Adaptation du logement à la situation	Taille	Sur-occupation (nombre de pièces)	A	8
Adaptation du logement à la situation	Taille	Sur-occupation (surface)	A	5
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Parcours résidentiel	Ménage résidant de longue date en QPV (>5ans)	M	5
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Situation professionnelle	Rapprochement lieu de travail ou mobilité professionnelle	A	5
Adaptation du logement à la situation	Taille	Sous-occupation (nombre de pièces)	A	5
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Ressources	Second quartile des demandeurs les plus pauvres	A	4
Caractéristiques de la situation personnelle du demandeur	Ressources	Troisième quartile des demandeurs les plus pauvres	A	2

Situations prioritaires  
(critères obligatoires du CCH et de la CIA)

Situations non-prioritaires  
(critères de droit commun retenus localement)

\* **A/M (Modalité d'activation) : Automatique (A) / Manuelle (M)**

Certaines priorités nationales automatisées (A) nécessitent d'être complétées par une priorité locale manuelle (M). Elles sont alors regroupées dans la grille ci-dessus, mais font bien l'objet de deux priorités formellement distinctes.